



Mai 2025

Changement de siège juridique et financier d'ASSITEJ International

Le Comité exécutif d'ASSITEJ International propose à l'Assemblée générale de l'Association d'approuver le changement du siège juridique et financier d'ASSITEJ, actuellement situé en Italie, vers le Danemark. Ce document comprend :

- Une présentation des raisons de cette proposition de changement
- Une annexe présentant une analyse détaillée des différentes options de pays d'accueil.

Contexte

Depuis 2014, le siège d'ASSITEJ International est basé en Italie. Avant 2014, ASSITEJ n'avait pas d'adresse officiellement enregistrée ni d'identité fiscale, ce qui posait des problèmes pour demander et recevoir des financements et pour gérer les cotisations des membres et autres revenus.

Mandaté par l'Assemblée générale, le Comité exécutif (CE), dirigé par le trésorier de l'époque, Roberto Frabetti, a enregistré l'Association en Italie en 2014 et a résolu les problèmes administratifs qui existaient auparavant.

En 2022, ASSITEJ International a reçu un financement important de Creative Europe par le biais du réseau Creative Europe Network et en tant que partenaire d'un projet de coopération européenne appelé BABEL.

Parallèlement à l'augmentation du chiffre d'affaires de l'association, une nouvelle législation est entrée en vigueur en Italie, et l'ASSITEJ International a dû s'enregistrer en tant qu'entité du troisième secteur en Italie. Ce processus a entraîné plusieurs changements dans la Constitution d'ASSITEJ et a impliqué les membres dans une réunion spéciale de l'Assemblée Générale tenue en ligne en 2023 pour approuver les changements constitutionnels nécessaires.



Pourquoi envisageons-nous de changer de siège ?

Il y a deux motivations à un changement de siège en 2025.

1. La première est le résultat d'une étude comparative sur ce que l'enregistrement légal dans quatre pays européens différents implique en termes de coûts administratifs courants et de procédures de gestion pour une association internationale avec une équipe de travail à distance et compte tenu de la stabilité à long terme d'ASSITEJ.
2. La deuxième raison est que Roberto Frabetti, qui fut trésorier (2014-2021) puis directeur financier du projet européen de l'ASSITEJ (2022-2024), prend sa retraite et qu'il s'est avéré difficile de recruter du personnel ayant les compétences requises en Italie pour le remplacer.

Connaissant son désir de prendre sa retraite, ASSITEJ International a dialogué avec la compagnie de théâtre La Baracca à Bologne, en Italie, où Roberto travaillait, et a également fait circuler un appel d'offres public pour le poste d'administrateur et de directeur financier. Comme nos efforts ont été infructueux, nous devons maintenant chercher un autre moyen de gérer les responsabilités financières et légales de l'ASSITEJ.

Qu'est-ce qui est important dans le choix du pays du siège de l'association ?

Les facteurs suivants ont été les plus importants pour comprendre quel pays constituait la meilleure option pour l'ASSITEJ International :

- Les exigences en matière de rapports réguliers aux registres légaux et aux autorités fiscales, y compris la langue des documents à fournir, et la facilité d'accès aux registres pour les non-résidents du pays.
- L'accès aux banques et aux méthodes de paiement pour les membres de la Commission européenne et du personnel qui ne vivent pas dans le pays du siège.
- Les exigences et procédures légales en matière de comptabilité et de paiements internationaux



- L'accès facile et numérisé pour les non-résidents du pays à toutes les procédures administratives, en particulier la banque et le registre légal.
- Les exigences nationales affectant la constitution de l'ASSITEJ.
- La stabilité à long terme de la structure de gestion, y compris les implications administratives de la transition pour le personnel actuel et futur et les membres du CE.
- Le niveau des coûts administratifs permanents pour le fonctionnement de l'association dans le pays.

Quels sont les pays envisagés ?

Une grande partie du financement d'ASSITEJ International provient du volet "Réseau Europe créative". Pour recevoir ce financement, l'association doit être enregistrée dans un pays éligible au financement de Creative Europe et, idéalement, dans un pays de l'UE.

Sur cette base, quatre pays ont été retenus.

Belgique

La Belgique est un pays où de nombreuses organisations internationales sont basées et offre une bonne structure juridique pour celles-ci. L'accès à la banque et aux méthodes de paiement est également intéressant pour une équipe de travail à distance, de même que les processus de comptabilité et les exigences légales en matière de paiements. La banque peut fournir des cartes de paiement aux non-résidents. Il est toutefois nécessaire de se rendre en personne à la banque pour ouvrir un compte bancaire ou lorsque les représentants légaux de l'association changent (par exemple, lorsqu'un nouveau secrétaire général, trésorier ou président est élu).

Les coûts estimés pour un prestataire de services externe chargé de la tenue des livres, de la comptabilité et de l'établissement d'un état annuel s'élèvent à environ 8 000 euros par an. Cette estimation est basée sur les devis de deux sociétés de comptabilité. Ces devis impliquent que les membres du personnel d'ASSITEJ effectuent les paiements et fournissent tous les documents nécessaires à la tenue de la comptabilité. Les devis n'incluent pas l'audit fiscal externe si l'ASSITEJ décide de le demander.



Si l'ASSITEJ est enregistrée en Belgique, elle devra fournir la déclaration annuelle, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle et d'autres documents connexes au registre légal par courrier physique dans l'une des langues officielles de la Belgique (français, flamand ou allemand). Il s'agit là d'un facteur de complication pour une équipe à distance qui ne vit pas en Belgique et ne parle pas l'une des langues officielles.

Le Comité Exécutif est reconnaissante de l'aide apportée par ASSITEJ Belgique pour explorer cette option.

Danemark

Le Danemark est un pays très numérisé, avec un faible niveau d'exigences juridiques et administratives pour les petites et moyennes associations. Une fois enregistrées, les associations à but non lucratif dont l'activité commerciale est limitée ne sont normalement pas tenues de remettre des procès-verbaux ou des rapports financiers annuels au registre légal.

Les mécanismes de contrôle sont principalement gérés par la banque et consistent en une description annuelle du nombre approximatif et de la nature des transactions internationales, ainsi qu'en la soumission d'une liste des membres du conseil d'administration, des procès-verbaux de l'assemblée générale et d'une mise à jour des statuts. Après l'ouverture du compte bancaire, la présentation de ces documents est requise en cas de changement au sein du conseil d'administration ou des statuts, ou à la demande de la banque. ASSITEJ Danemark a reçu une telle demande une fois au cours des 10 dernières années, mais cela pourrait être plus fréquent pour ASSITEJ International.

L'accès au registre légal et à la banque est fourni par une application accessible en anglais pour les résidents non danois d'une longue liste de pays qui peuvent utiliser leur passeport pour vérifier leur identité.

Il n'est généralement pas nécessaire de se rendre en personne à la banque pour ouvrir un compte bancaire ou pour transférer l'accès à de nouveaux représentants légaux. Le transfert de l'accès au registre légal du personnel actuel aux futurs membres du personnel et du CE se fait en ligne via l'application, à l'aide d'une solution en libre-service.



La banque peut fournir des cartes de paiement aux non-résidents.

Aucune déclaration d'impôt ou de TVA sur les revenus n'est requise une fois que l'association est enregistrée en tant qu'association à activité commerciale limitée. Si ASSITEJ a une activité commerciale à l'avenir, la déclaration de TVA et d'impôts peut être activée.

Les coûts estimés pour un service externe chargé de la tenue des livres, de la comptabilité et de l'établissement d'un état annuel s'élèvent à environ 4 000 euros par an. Cette estimation est basée sur les devis de deux sociétés de comptabilité. Ces devis impliquent que les membres du personnel d'ASSITEJ effectuent les paiements et fournissent tous les documents nécessaires à la tenue de la comptabilité. Le devis n'inclut pas l'audit fiscal externe si l'ASSITEJ décide de le demander.

Italie

L'Italie est le pays où ASSITEJ est actuellement enregistrée, ce qui présente l'avantage d'éviter les coûts supplémentaires et le travail nécessaire pour changer de siège, ainsi qu'un faible niveau de risque en termes de problèmes imprévus dans l'administration d'ASSITEJ.

Les soumissions annuelles impliquent le téléchargement d'extraits des procès-verbaux du CE et de l'assemblée générale, de la déclaration annuelle, du livre des membres et des déclarations fiscales dans des délais spécifiques.

En Italie, la plupart des interactions avec les fonctionnaires et la présentation de documents aux registres juridiques et aux autorités fiscales doivent se faire en italien.

La soumission des rapports et des documents et l'accès à la banque se font par le biais de trois mécanismes numériques différents qui sont moins accessibles pour les non-résidents et moins faciles à transférer d'un membre du personnel ou du CE à un autre.

L'accès aux déclarations fiscales est facilité par le consultant juridique actuel de l'association.

Lorsqu'il s'agit de payer des prestataires de services non italiens, la loi italienne exige que les prestataires de services présentent un certificat de résidence fiscale et remplissent un formulaire fiscal. Cela complique la tâche du prestataire de



services et du personnel d'ASSITEJ, qui doit demander et vérifier les documents et expliquer la procédure.

La banque dont dispose actuellement l'ASSITEJ ne peut pas fournir de cartes de paiement au personnel non résident et aux membres du CE. L'ASSITEJ utilise actuellement un autre fournisseur de cartes de paiement, ce qui augmente légèrement les coûts et la complexité de la comptabilité.

Les coûts annuels estimés pour l'administration en Italie sont d'environ 50 000 euros. Les coûts sont plus élevés que dans d'autres pays en raison des exigences administratives et de la complexité relative. Le fait que la plupart des documents doivent être traduits, vérifiés et téléchargés par une personne compétente en matière d'administration et de langue italienne influe également sur les coûts.

Le devis reçu pour l'administration en Italie comprend le prestataire de services effectuant les transactions bancaires. Dans les autres pays, les paiements sont effectués par les membres du personnel d'ASSITEJ ou par le trésorier.

Luxembourg

La possibilité de transférer le siège au Luxembourg a été envisagée dans un premier temps, mais n'a pas été analysée en détail parce que l'ASSITEJ Luxembourg a fait savoir qu'elle avait récemment rencontré des difficultés pour ouvrir un compte bancaire pour une association internationale.

Le CE est reconnaissante de l'aide apportée par ASSITEJ Luxembourg pour explorer cette option.

Conclusion

L'enregistrement d'ASSITEJ International en Italie en 2014 a été une étape très importante et a permis à l'association d'avoir un statut officiel et de demander et recevoir des financements. Le siège en Italie a été essentiel pour la transition financière et la croissance organisationnelle que nous avons connues depuis 2022. Le travail de Roberto Frabetti ne peut être sous-estimé et nous lui sommes sincèrement reconnaissants pour son leadership et ses conseils, ainsi que pour son travail et ses conseils continus.



Après avoir analysé les différentes options décrites ci-dessus, le comité exécutif estime qu'il est temps de déplacer le siège, pour résoudre immédiatement nos problèmes administratifs et pour assurer la stabilité à long terme de l'association.

La Belgique et le Danemark offrent tous deux de bonnes options en termes de faibles coûts administratifs permanents et de processus administratif numérisé fluide pour une équipe de travail à distance. La Belgique dispose d'une structure juridique créée pour les associations internationales, mais la structure de l'association danoise permet également la création d'une association internationale et d'un conseil d'administration international.

La Belgique présente le léger inconvénient que l'ASSITEJ doit soumettre la déclaration annuelle, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle et d'autres documents connexes au registre légal par courrier physique en respectant les délais annuels dans l'une des langues officielles de la Belgique. En outre, il est obligatoire de se rendre en personne à la banque pour ouvrir un compte bancaire et lorsque les représentants légaux de l'association changent (par exemple, lorsqu'un nouveau secrétaire général, un nouveau trésorier ou un nouveau président sont élus).

C'est un facteur de complication pour une équipe à distance qui ne vit pas en Belgique ou ne parle pas l'une des langues officielles.

Sur cette base, le Comité exécutif propose que l'Assemblée générale approuve :

- **le transfert du siège de l'ASSITEJ International de l'Italie au Danemark aux dates provisoires de départ de l'Italie le 30/06/2025 et d'entrée au Danemark le 01/07/2025 ;**
- **les modifications nécessaires à la Constitution pour permettre ce transfert.**

Accord avec ASSITEJ Danemark

Si cette proposition est acceptée par l'Assemblée Générale, l'ASSITEJ International et l'ASSITEJ Danemark travailleront à la signature d'un accord permettant à ASSITEJ International de disposer gratuitement de l'adresse légale du siège d'ASSITEJ Danemark.

L'accord comprendra également un soutien occasionnel à l'ASSITEJ International par l'ASSITEJ Danemark dans des situations et des processus



administratifs limités. Il pourrait s'agir d'aider les nouveaux membres du CE à accéder au registre légal ou de recommander une société de comptabilité. Ce soutien sera convenu et rémunéré, mais les coûts devraient être faibles et ne seront pertinents que dans le cas où il n'y aurait pas de Secrétaire Général ou de membre du personnel basé au Danemark.

L'objectif de l'accord avec ASSITEJ Danemark est de garantir la stabilité à long terme du siège au-delà des membres actuels du Comité exécutif.